

DECRET N° 95-313 du 18 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Guy ADJANOHOON,  
Ministre Secrétaire Général à la  
Présidence de la République de l'intérim  
de Monsieur Codjo ATCHODE, Ministre du  
Travail, de l'Emploi et des Affaires  
Sociales pour compter du 09 Octobre 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 09 Octobre 1995, Monsieur Guy ADJANOHOON, Ministre Secrétaire Général à la Présidence de la République est chargé de l'intérim du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales pendant l'absence de Monsieur Codjo ATCHODE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1995

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation, le Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,

  
Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 MTEAS-MSGPR 4  
AUTRES MINISTRES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-